CS40017 67082 STRASBOURG Cedex **2** 03 88 14 31 00 Poste 361 **3** 03 88 14 31 19

ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESTAURATION

Modalités applicables à l'ensemble des usagers du service de restauration :

- Les élèves réservent leur repas au minimum 1 (un) jour à l'avance avant 14 heures à l'aide des bornes de réservation mises en place dans le hall du bâtiment A, près du secrétariat d'intendance, dans le bâtiment F ou par Internet
- En cas de modification, tout repas commandé et non annulé quel que soit le motif, sera facturé.
- La borne de réservation du bâtiment A est une borne interactive permettant le paiement par carte bancaire.
- Un « espace famille » mis en place sur le site du lycée Kléber permet un paiement sécurisé par internet. Un avis par courrier ou mel (si vous nous en avez communiqué l'adresse) vous indiquera la disponibilité de ce service, avec vos identifiants d'accès au site. La condition est d'avoir une carte bancaire (Bleue, Visa ou Mastercard) en cours de validité. Bien entendu les données relatives à la carte bancaire ne sont à aucun moment visibles par l'établissement ou le prestataire, conformément à la réglementation : informations cryptées et sécurisées selon le protocole SSL 128 bits

L'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Implique la possession d'un badge personnel et l'approvisionnement suffisant de son compte. L'approvisionnement du compte doit être préalable à toute consommation du repas. Chèque à déposer au Bâtiment A dans la borne libre-service Alise Express1.

Les collégiens ont accès au restaurant scolaire géré par le lycée Jean-Baptiste Kléber tous les jours de 11h30 à 13H30.

Le système en vigueur est le paiement des repas à l'unité.

Le passage de la carte dans le lecteur délivre un plateau.

A chaque passage, le nom et le solde du compte s'affichent.

Lorsque le solde du badge atteint 13.20 €, une mention << à réapprovisionner >> apparaît et indique l'obligation de créditer son compte dans les plus brefs délais.

Le réapprovisionnement minimum est d'un compte est de 20 repas (modalités ci-dessous)

Le badge est personnel et servira durant toute la scolarité au collège.

Un badge perdu ou abîmé devra être immédiatement remplacé.

Un badge abîmé peut être retiré par le personnel de service au restaurant scolaire.

Les familles inscrivent leur enfant au jour de leur choix, pour la durée de l'année scolaire.

Dans un délai de quinze jours après la rentrée, les parents doivent impérativement communiquer à la vie scolaire les modalités précises d'inscription de leur enfant à la demi-pension (jours concernés).

En cours d'année, les changements de régime ne sont autorisés qu'à la demande écrite et expresse des familles.

MODALITES D'INSCRIPTION

- * Les élèves déjà scolarisés au collège Kléber en 2015/2016 conservent leur badge
- * Les élèves nouvellement inscrits pour la rentrée scolaire 2016/2017 se voient remettre gratuitement un badge le jour de l'inscription (se munir d'un carnet de chèque) Les repas sont payables d'avance.

Tarifs applicables à la rentrée 2016 (susceptibles de changer au 1er janvier 2017)

* Prix du repas 4.40 €
* Prix d'un badge (de remplacement) 2.50 €

Le passage de la carte dans le lecteur délivre un plateau.

A chaque passage, le **nom et le solde du compte s'affichent.**

Lorsque le solde du badge atteint 13.20 €, une mention << à réapprovisionner >> apparaît et indique l'obligation de créditer son compte dans les plus brefs délais.

Le réapprovisionnement d'un compte pour un minimum de 20 repas se fait de la façon suivante :

LE REAPPROVISIONNEMENT DU COMPTE

Le réapprovisionnement d'un compte se fait de la façon suivante :

- □ Par carte bancaire à la borne libre-service Alise Express 1, hall du bâtiment A, minimum 40€
- Par virement par Internet,
- Par chèque libellé à l'ordre de *l'agent comptable du Lycée Kléber* complété au dos par le n° du badge, nom - prénom et classe de l'élève,
- Les chèques sont déposés dans la borne service installée devant l'accueil de l'intendance,

- En espèces, à l'intendance bâtiment A bureau n°3 (voir horaires de la caisse),
- Un compte créditeur fin juin est reporté sur l'année scolaire suivante,
- Le solde positif sera remboursé aux élèves quittant définitivement l'établissement.

CAS PARTICULIERS ET OBSERVATIONS

Les élèves dont la famille éprouverait des difficultés financières, peuvent s'adresser à la **vie scolaire** pour demander une aide.

ACCUEIL DES ELEVES

HORAIRES D'OUVERTURE DE	HORAIRES D'OUVERTURE DE LA	HORAIRES D'OUVERTURE DU
L'INTENDANCE	CAISSE	RESTAURANT SCOLAIRE
Lundi mardi mercredi jeudi vendredi	Lundi mardi mercredi jeudi vendredi	Déjeuner : 11h30 à 13h30
8h00 à 12h00	8h00 à 11h30	Dîner : 18h45 à 19h45
13h30 à 17h00	13h30 à 16h15	

	Strasbourg, 13 juin 2016.
L'Intendant :	Le principal
Roland HARLAUX	Sandrine EBODE